

MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles
59530 Villers-Pol
Tél : 03 27 49 06 37
Mail : mairie@villerspol.fr

ARRETE DU MAIRE *Arrêté de Circulation*

Arrêté n°49 - 2026

Nous soussignés, Olivier YZANIC, Maire de Villers-Pol,

Etant donné les travaux de marquage horizontale et signalisation verticale par l'entreprise Aisne Application à Blesmes (02400), sur la rue Henri André Berthe et rue du Cimetière à Villers-Pol le 28 et 29 mai 2026.

Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier,

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu, le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée,

Vu, la demande de l'entreprise et de l'organisateur ;

ARRETONS

Article 1 : Dans le cadre des travaux de marquage horizontale et signalisation verticale, le 28 et 29 mai 2026, une interdiction de stationnement prendra effet au niveau du parking devant le cimetière situé rue Roger Denis, en vu d'une matérialisation d'une place de parking

Article 2 : Dans le cadre des travaux de marquage horizontale et signalisation verticale, le 28 et 29 mai 2026, une interdiction de stationnement avec un empiètement sur chaussée prendra effet au niveau de la rue Henri André Berthe aux abords des habitations suivantes :

- 29A,
- 35
- 44

Article 3 : L'entreprise Aisne Application est chargée de la pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier.

Article 4 : Toutes contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Villers-Pol,

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy
- Monsieur le conducteur des travaux de l'entreprise Aisne Application.

Fait à Villers-Pol, le 26 mai 2026

M le Maire,
Olivier YZANIC

